

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA COOPÉRATION MUTUELLE ENTRE LES DEUX PAYS POUR LA DÉTECTION ET LA SUPPRESSION DES INCENDIES DE FORÊT DANS UNE ZONE TAMPON LE LONG DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE TERRITOIRE DU YUKON ET L'ÉTAT DE L'ALASKA

I

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada

le 1^{er} juin 1971

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer au Mémoire d'accord qui a été signé le 2 décembre 1970 par le Ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien, et le 20 avril 1971 par le Secrétaire à l'Intérieur des États-Unis d'Amérique, concernant la coopération mutuelle entre les États-Unis et le Canada pour la détection et la suppression des incendies de forêt dans une zone tampon le long de la frontière entre l'État de l'Alaska et le territoire du Yukon.

Il est convenu dans ce Mémoire d'accord que la convention entrera en vigueur dès l'échange de notes diplomatiques à ce sujet entre les deux Gouvernements.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les dispositions du Mémoire d'accord susmentionné agrément au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, à condition qu'aux termes des paragraphes 8 et 9 de la convention les deux parties renoncent à toute réclamation l'une contre l'autre en dédommagement de pertes, de dommages, de blessures personnelles ou de décès survenant en raison de la mise en œuvre de la convention. Il est proposé que la présente note et votre réponse indiquant l'approbation du Gouvernement du Canada soient considérées comme rendant officielle et mettant en vigueur la convention énoncée dans le Mémoire d'accord, conformément à l'interprétation donnée ci-dessus, et que cette convention qui doit entrer en vigueur à la date de votre réponse demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit dénoncée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis de six mois donné par écrit.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État
MARTIN J. HILLENBRAND

Son Excellence Monsieur Marcel Cadieux,
Ambassadeur du Canada.